

Compte rendu du Conseil d'école du 26/03/2015

Ordre du jour :

- Pont de l'Ascension
- Projets et activités de fin d'année
- Registre santé et sécurité
- Travaux réalisés et à réaliser
- Questions diverses

Présents :

Enseignantes : Mmes Coindeau, Roy, directrices ; Mmes Doublet, Peuch, Dalmay-Rougier, Astier, Rodrigues, Plaçais, Briend, Leyssène,

Représentants des municipalités : Mme Tuyeras , Maire de Saint-Brice ; Mme Soury, Maire de Saint-Martin de Jussac, Mr Burin, adjoint au maire Saint-Martin de Jussac

DDEN : Mr Gautron, Mme Gauthier, DDEN St-Brice

Représentants des parents d'élèves: Mrs Faurie, Basgrot, Bourlois, Douceau, Lecomte ; Mmes Nourry-Boucard , Camus ; représentants des parents d'élèves de Saint-Brice

Mr Miet, Mmes Soury, Comte ; représentants des parents d'élèves de Saint-Martin de Jussac

Absents excusés :

Mr Giraud, IEN

Mr Grancoing, DDEN Saint-Martin du Jussac

Mme Magoutier, adjointe au maire Saint-Brice

Mme Dumontaud, représentante des parents d'élèves de Saint-Brice

1. Pont de l'ascension

Il n'y aura pas classe du jeudi 14 mai au lundi matin 18 mai. Les heures de classe du vendredi 15 mai seront récupérées les mercredis 08 avril et 13 mai. Les conseils des maîtres ont fait des propositions d'horaires aux mairies afin de répartir ces heures en tenant compte des contraintes liées au transport scolaire et au personnel communal.

Voici les horaires proposés :

Ecole de Saint-Brice :

Mercredi 08 avril		
	matin	Après midi
maternelle	9h-11h55	14h-16h15
Cycle 2	9h-12h30	14h-15h45

Mercredi 13 mai		
	matin	Après midi
maternelle	9h-11h55	14h15-16h15
Cycle 2	9h-12h30	14h15-15h45

Ecole de Saint-Martin de Jussac :

	matin	Après midi
Mercredi 08 avril	9h-11h30	14h-16h30
Mercredi 13 mai	9h-11h30	13h45-16h30

Mme Soury, Maire de Saint-Martin de Jussac, signale qu'il s'agit d'un mercredi donc pas de TAP. Le personnel communal surveillera les enfants de 11h30 à 12h00. Pour l'école de Saint-Brice, les intervenants n'étant pas disponibles les mercredis, une garderie sera mise en place à partir de 15h45 pour les élèves de cycle 2.

2. Projets et activités de fin d'année

Maternelle :

- La classe de TPS/PS de Mme Coindeau participe à la semaine de l'école maternelle qui se déroule actuellement (23-27 mars). Il s'agit d'une action nationale qui vise à promouvoir et à rendre visible les apprentissages et les démarches spécifiques qui se déroulent au cours des années de cette première scolarisation. Le projet de la classe des petits concerne les apprentissages moteurs et se terminera par un spectacle le vendredi 27 mars à la salle des fêtes de Saint-Brice.
- La classe de Mme Coindeau se rendra à Meuzac à la maison du père castor le 26 mai et participera à plusieurs ateliers autour du land art.
- Les classes de Mmes Doublet et Dalmay-Rougier se rendront également à Meuzac le 14 avril et participeront à plusieurs ateliers autour du land art et du loup.

Ce projet sera finalisé au mois de juin par une exposition des travaux d'élèves.

- Les élèves des 3 classes de maternelle assisteront également au spectacle d'Isabelle Besse sur le thème de la forêt et des contes traditionnels le 16 avril à la salle des fêtes de Saint-Brice.
- La classe de Mme Doublet rendra visite aux loups de Chabrière en Creuse le 5 juin dans le cadre de ce projet.

Cycle 2 :

- La classe de Mme Astier travaille cette année sur le film d'animation. Les travaux des élèves seront présentés à la Mégisserie à Saint-Junien le 16 juin. La classe de Mme Rodrigues participera à cette manifestation. Les élèves de CE1/CE2 présenteront des scénettes (théâtre).
- La classe de Mme Plaçais présentera ces productions (théâtre) le 13 mai à la salle des fêtes de Saint-Brice avant le départ en congé maternité de Mme Plaçais. Nous ne sommes pas en mesure à ce jour d'annoncer qui remplacera Mme Plaçais pour la fin de l'année scolaire.
- Les classes de Mmes Astier et Rodrigues se rendront le 29 mai à Saint-Junien au salon du livre organisé par le collègue Paul Langevin.
- La classe de Mme Rodrigues correspond avec une classe de Saint-Sulpice les Feuilles et envisage une rencontre. La date et le lieu sont à définir.
- Les élèves de cycle 2 participeront à une rencontre de jeux collectifs sur le site de Chambéry au mois de juin.
- La classe de Mme Astier commence un cycle natation qui durera 8 séances.
- Les élèves de CE1 ont terminé leur cycle natation. La moitié des élèves a validé les compétences du savoir nager.

Cycle 3 école Saint-Martin :

- La classe de Mme Leyssène fera un cycle natation du 30 mars au 22 juin les lundis matins.
- Dans le cadre d'un projet « astronomie », la classe de Mme Leyssène se rendra à Nançay le 21 et 22 mai 2015. Le coût de la sortie s'élève à **2170 €**.
- La classe de Mme Leyssène se rendra au collège Paul Langevin le vendredi 17 avril dans le cadre de sa correspondance en anglais avec une classe de 6ème. Les élèves auront peut-être la possibilité de visiter le collège à cette occasion et de déjeuner au self. En cas de déjeuner au self du collège, le prix du repas habituel à la cantine de Saint-Martin sera déduit de la facture et les familles financeront le repas pris au collège.
- Les classes de Mmes Briend et Roy se rendront à Esse le 24 avril pour visiter un village gaulois (coût de la sortie 670 euros activité et transport cumulés) et à l'abbaye de Fontdouce le 05 juin pour un

travail sur le moyen âge (coût de la sortie 900 euros activité et transport cumulés).

- La classe de Mme Roy se rendra au musée d'art contemporain de Rochechouart le 09 avril et participera à un atelier sur le collage.
- Les élèves présenteront les chants appris au cours de l'année le 23 juin au soir.
- Les élèves bénéficient de l'intervention de Mme Béguier pour un cycle athlétisme sur la période 4.
- Les élèves de CM1 et CM2 ont vécu un cycle acrosport en période 3 et début de période 4.

Tous ces projets ne peuvent être réalisés qu'avec l'aide de l'association des parents d'élèves et des municipalités.

3. Registre santé et sécurité :

Les deux écoles ont finalisées leur document unique d'évaluation des risques professionnels cette année. Ce document concerne la santé et la sécurité au travail et a été transmis à l'inspection académique. Les collectivités sont en train de formaliser leur propre document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document est lourd à formaliser. Il mobilise du personnel et nécessite du temps d'élaboration. Les documents seront croisés et donneront lieu à des actions visant à améliorer les conditions de travail des personnels concernés.

Le registre santé et sécurité s'adresse également aux usagers de l'école que sont les parents. Il est important que tous aient connaissance de son existence et soient informés de sa fonction.

Registre de santé et sécurité : article 3-1 du décret 82-453 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

C'est un cahier de doléances concernant les problèmes ponctuels de santé et sécurité au travail.

Trois registres « santé et sécurité » doivent être mis en place :

- un registre pour les personnels de l'éducation nationale ;
- un registre pour les personnels de la collectivité territoriale ;
- un registre pour les usagers (parents).

(Des modèles seront élaborés et vous seront proposés ultérieurement).

Il est mis à la disposition des agents, usagers (parents) pour noter tout problème relatif à l'hygiène et la sécurité et les suggestions qu'ils apportent. Le directeur précisera la suite qu'il envisage de donner à ce signalement.

Objectifs :

- Permettre à tout personnel ou usager de signaler une situation considérée comme anormale
- Assurer la traçabilité de la prise en compte du problème
- Conserver un historique des problèmes et des solutions apportées
- Fournir des indications aux dispositifs départementaux en matière d'hygiène et sécurité.

Extrait note de service départementale du 06-11-2014

Mme Roy demande à Mme Le Maire de Saint-Martin de Jussac si les diagnostics « radon », « amiante » et « plomb hydrique » ont été réalisés concernant l'école. Mme Le Maire précise que ces diagnostics sont en cours.

Concernant l'école de Saint-Brice, seules les mesures de plomb hydrique restent à réaliser.

Mme Coindeau rappelle que des mesures visant à connaître la qualité de l'air intérieur ont été effectuées dans deux classes de l'école au mois de novembre 2014. Les résultats ne sont pas encore connus.

4. Travaux réalisés et à réaliser

Ecole de Saint-Brice : travaux à réaliser

- Poser un éclairage sous l'étagère au-dessus du chevalet dans la classe de Mme Dalmay-Rougier
- Changer les thermostats des radiateurs dans les classes de Mmes Plaçais et Dalmay-Rougier
- Revoir les radiateurs dans l'école : certains éléments sont à fixer
- Repeindre un petit meuble de la classe de Mme Doublet
- Terminer les tracés du plateau de jeu dans la cour
- Refixer une latte d'un siège dans la classe de Mme Astier
- Revoir le grillage extérieur défectueux à certains endroits

Ecole de Saint-Martin de Jussac : travaux à réaliser

Le lampadaire en bas de l'école ne fonctionne pas. Mme le Maire répond que l'éclairage de la cour sera contrôlé et que l'entreprise Citelum sera contactée si nécessaire pour le lampadaire.

- Changer le store dans la classe de Mme Briend.

Mme Le Maire de Saint-Martin indique que le store est acheté, qu'il ne reste qu'à le poser.

- Mme Leyssene demande s'il est possible de poser un éclairage au-dessus du tableau de sa classe.

Réponse positive de Mme Le Maire de Saint-Martin

- Mme Roy signale que l'éclairage extérieur ne fonctionne pas.

5. Questions diverses

Elles concernent uniquement l'école de Saint-Brice

1. *De part et d'autre de l'allée d'accès à l'école, des mégots de cigarettes sont jetés au sol ; ceci malgré la présence d'une poubelle à proximité. Un rappel au civisme peut-il être fait ?*

Mme Le Maire et Mme Coindeau rappellent les règles élémentaires de citoyenneté. Mme Coindeau évoque également le stationnement aux abords de l'école aux heures d'entrée et de sortie et demande à chacun de respecter les règles qui permettent aux bus de descendre la rue des écoles et de s'arrêter sur le parking prévu à cet effet en toute sécurité.

Mme Le Maire de Saint-Brice annonce que le conseil municipal travaille sur un projet de sécurisation aux abords de l'école avec la création d'une zone 30 et la pose de ralentisseurs sur la route départementale ainsi que la mise en sens unique de la rue des écoles et la restriction du stationnement sur un seul côté permettant aux bus de descendre sans souci.

2. *Je suis inquiète de la facilité avec laquelle nous pouvons récupérer notre enfant le soir à la garderie de l'école. Remarque1 : simple verrou avec ouverture possible par les enfants. Remarque2 : possibilité de récupérer son enfant sans que personne n'en soit informé. Pourquoi ne pas mettre un système de sonnette pour la garderie du soir ?*

Mme Le Maire de Saint-Brice rappelle les règles de fonctionnement de la garderie : les enfants doivent être accompagnés jusque dans les locaux de la garderie et remis à la personne responsable le matin (certains enfants arrivent seuls sans adulte le matin). Le soir, l'adulte qui vient chercher un enfant doit **obligatoirement** signaler son départ à la personne responsable de la garderie. Enfin tout adulte qui vient chercher un enfant est prié de veiller à la fermeture du portail (loquet extérieur) lorsqu'il quitte l'école. Il pourra être étudié la pose d'une sonnette et la fermeture à clés du portail de l'école. Au titre de l'examen du bénéfice créé par rapport aux contraintes qu'engendrent la fermeture du portail, se pose clairement la question de la responsabilité individuelle de chaque adulte.

3. *Quand le compte rendu de la commission cantine du mois de janvier sera-t-il publié sur le site internet de la commune ?*

Mme Le Maire de Saint-Brice indique que le compte rendu de la commission cantine de janvier a été publié ce jour sur le site de la commune. Il a été validé par les personnes présentes lors de la commission cantine

qui s'est déroulée mardi 24 mars 2014.

4. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de goûter de Noël ?

Mme Le Maire de Saint-Brice indique que le prochain goûter de Noël sera organisé par la cantinière et aura lieu dans la cantine.

5. Pourquoi les ATSEM ne sont-elles plus remplacées sur le temps scolaire ?

Mme Le Maire de Saint-Brice indique que la municipalité remplace le personnel ATSEM à chaque fois que cela est possible pour des absences supérieures à une journée. Toutefois les circonstances ont fait que plusieurs agents ont été arrêtés en même temps, ce qui n'a pas permis le remplacement des ATSEM sur le temps scolaire. Mme Le Maire indique qu'elle-même et une adjointe vont remplacer le personnel en formation pendant la pause méridienne et le soir à la garderie.

6. Sécurisation cour : la pente entre les deux espaces de jeux (aire jeux/plateau de jeux collectifs) semble être en mauvais état (trous, manque d'herbe...). Dans un premier temps, ces petits travaux pourraient facilement être faits sans trop de coût. Puis la mise en sécurité de ce dénivelé pourrait être étudiée soit par une séparation physique (barrière...) soit par toute autre solution

Mme Coindeau précise qu'elle a adressé un courrier à Mme Le Maire pour lui signaler l'état de la cour et joint un projet d'aménagement de la cour proposé par le conseil des maîtres.

Mme Le Maire de Saint-Brice annonce que le conseil municipal étudiera prochainement le projet d'aménagement de la cour que lui a adressé le conseil des maîtres de l'école afin d'envisager sa mise en œuvre et la sécurisation de la cour.

7. L'école de Saint-Brice est-elle concernée par une mesure de fermeture de classe ?

Mme Le Maire de Saint-Brice indique qu'elle est dans l'attente d'un courrier de la direction des services départementaux de l'Education Nationale afin de connaître la situation précise qui est envisagée pour les écoles de la commune à la rentrée de septembre 2015. Les effectifs de l'école du bourg sont effectivement en baisse ; les demandes de dérogation pour scolariser les enfants dans les écoles extérieures à la commune seront examinées avec le plus grand soin.

Mme Le Maire termine par ces propos : « dès que j'ai le courrier de M. Gainant, vous en serez les premiers informés et nous en débattrons au sein du conseil municipal. Mais sachez que de toute façon, on sera dans la défense de ce qu'on estime être juste. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres du conseil d'école